

# Députés RN et macronistes main dans la main pour espionner à distance nos portables et nos ordi

écrit par Christine Tasin | 8 juillet 2023



**Cette alliance d'amoureux de Big Brother était constituée de 104 députés sur 577 !** On les paye cher, ils nous coûtent la peau des fesses, mais ils n'étaient que 104 sur 577 pour voter un dispositif aussi important, aussi grave. 80 voix pour l'activation à distance de mouchards, nos ordis, nos portables. 24 contre.

*La honte !*

*Hier l'Assemblée nationale a voté, comme le Sénat avant elle, la loi qui permet l'activation à distance des téléphones portables, son et vidéo !*

*Big brother !*

*Alliance Renaissance-RN-LR sur ce vote !*

*Les macronistes disent que ce sera « encadré » : qui y croit ?!*

☐☐ [pic.twitter.com/fihQpkEkYC](https://pic.twitter.com/fihQpkEkYC)

*– Florian Philippot (@f\_philippot) [July 6, 2023](#)*

**Et pratiquement tous les députés présents RN ont voté pour, à quoi ils jouent ?** Ce n'est pas la première fois qu'on se pose des questions sur l'appartenance du RN au camp patriote.

## Groupe Renaissance (171 membres)

### Pour: 34

Caroline **Abadie**  
Fanta **Berete**  
Florent **Boudié**  
Anthony **Brosse**  
Danielle **Brulebois**  
Jean-René **Cazeneuve**  
Émilie **Chandler**  
Yannick **Chenevard**  
Nicole **Dubré-Chirat**  
Philippe **Dunoyer**  
Raphaël **Gérard**  
Éric **Girardin**  
Joël **Giraud**  
Claire **Guichard**  
Philippe **Guillemard**  
Sacha **Houlié**  
Fadila **Khattabi**

Amélia **Lakrafi**  
Patricia **Lemoine**  
Didier **Martin**  
Didier **Paris**  
Emmanuel **Pellerin**  
Michèle **Peyron**  
Jean-Pierre **Pont**  
Jean-François **Rousset**  
Lionel **Royer-Perreaut**  
Thomas **Rudigoz**  
Laetitia **Saint-Paul**  
Mikaele **Seo**  
Liliana **Tanguy**  
Sarah **Tanzilli**  
Jean **Terlier**  
Annie **Vidal**  
Corinne **Vignon**

### Non-votant: 1

Mme Yaël **Braun-Pivet** (Présidente de l'Assemblée nationale).

## Groupe Rassemblement National (88 membres)

### Pour: 27

Franck **Allisio**  
Christophe **Barthès**  
Christophe **Bentz**  
Pierrick **Berteloot**  
Frédéric **Boccaletti**  
Pascale **Bordes**  
Roger **Chudeau**  
Caroline **Colombier**  
Hervé de **Lépinau**  
Jocelyn **Dessigny**  
Edwige **Diaz**  
Nicolas **Dragon**  
Christine **Engrand**  
Yoann **Gillet**

Jordan **Guitton**  
Marine **Hamelet**  
Gisèle **Lelouis**  
Christine **Loir**  
Marie-France **Lorho**  
Philippe **Lottiaux**  
Michèle **Martinez**  
Joëlle **Mélin**  
Mathilde **Paris**  
Angélique **Ranc**  
Julien **Rancoule**  
Béatrice **Roullaud**  
Philippe **Schreck**

### Abstention: 1

Frédéric **Falcon**

### Non-votant: 1

Mme Hélène **Laporte** (Présidente de séance).

## Groupe La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale (75 membres)

### Contre: 12

Laurent **Alexandre**  
Idir **Boumertit**  
Sylvain **Carrière**  
Sophia **Chikirou**  
Jean-François **Coulomme**  
Caroline **Fiat**

Clémence **Guetté**  
Antoine **Léaument**  
Élisa **Martin**  
Aurélien **Saintoul**  
Anne **Stambach-Terreñoir**  
Andrée **Taurinya**

**Cette loi autorise donc les autorités à espionner à distance sans l'autorisation du citoyen concerné son ordinateur, son**



téléphone, écouter ses conversations privées... **C'est une loi liberticide.**

Les bonnes gens qui ont voté, de blanches colombes à la Dupond-Moretti (vous voyez pas le genre ? ) ou des sympathisants des magistrats du Mur des cons (vous voyez toujours pas ? ) **donnent donc le droit à un Etat policier vers lequel on se dirige à très grands pas de nous mettre sous écoute en permanence.** C'est le crédit social à la chinoise. C'est 1984. C'est big brother.

Peut-être que, il y a 50 ans, on aurait accepté le principe, car on faisait confiance à nos élus... C'est à présent hors de question, nous savons qu'ils ont pris le pouvoir pour nous détruire, pour détruire notre civilisation. Rien de ce qu'ils font n'est anodin, rien n'est fait pour le bien commun, le nôtre, celui des Français.

En effet à présent nos élus nationaux sont pour l'essentiel des pourris, des ambitieux, des mondialistes immigrationnistes se fichant du tiers comme du quart de voir un Marwan Muhammad habilité un certain moment à former des profs crier Allah Akbar devant le Bataclan. Ces mêmes élus qui avaient trouvé normal de voir le même Frère musulman Marwan Muhammad traîner Christine Tasin au tribunal pour « apologie du terrorisme » (moi !!! c'est presque drôle mais c'est tragique!). **Ces mêmes élus ne craignant qu'une chose, que les patriotes arrivent au pouvoir, sont prêts à tout, à tout ! pour l'empêcher.** Et tout cela se fait sous l'oeil de ~~Moscou~~ Bruxelles. Bruxelles dirigé par un Hitler en jupon que nous n'avons pas élu et qui prétend nous imposer une vie digne du *Meilleur des Mondes*.

**Nos libertés fondamentales sont chaque jour davantage grignotées** ils nous interdisent RTFrance, au nom de quoi ? Ils ont si peur que les Français sachent l'imposture de la

guerre faite à la Russie ? Ils pensent à nous interdire Twitter puisque Elon Musk refuse de passer au travers de leurs fourches caudines. Et ils préparent loi sur loi pour « lutter contre la désinformation », les « fake news qui empêchent Macron de dormir. Traduisez la « ré-information ». L'épisode Covid qui a vu les Raoult mis en cause, censurés, traînés dans la boue, salis, perquisitionnés a montré de quoi ils sont capables.

**Les coeurs purs, les niaiseux (ou les soumis, comme ceux qui ont trouvé normal confinement, vaxxination etc) nous diront que, quand même, cela ne touchera que ceux qui sont soupçonnés d'avoir commis ou de commettre un délit puni d'au moins 5 ans de prison.**

**Comme c'est facile ! Il suffit d'accuser, même à tort, de soupçonner et hop ! On est mis sur écoute. Puisque l'écoute est censée prouver que les soupçons sont justifiés... Il suffit de « soupçons » pour que la machine infernale soit lancée.**

Je reprends mon exemple, le procès qui m'a été fait par le CCIF pour un article inachevé mis en ligne par erreur où j'avais juste le malheur de dire que l'Anglais qui avait commis un attentat devant une mosquée avait peut-être perdu l'un des siens dans l'un des nombreux attentats islamiques commis à Londres cette année-là et que dans ce cas on pouvait « comprendre »... « Comprendre » veut dire, en langage de justice « approuver ». J'ai compris que je devais me mettre à niveau et consulter les nouvelles définitions imposées par nos ennemis dans les tribunaux. **Accusée (même pas soupçonnée) d'apologie du terrorisme, je risquais jusqu'à 5 ans de prison, exactement la peine prévue pour déclencher le processus d'activation des ordis et portables...**

Le procureur avait carrément requis de la prison ferme... Cela signifie que, à l'heure où des milliers de djihadistes attaquent au couteau les nôtres, les violent... eux ne seront

pas mis sur écoute car le motif terroriste n'est pas reconnu comme ça a été le cas à Annecy parce que [le djihadiste avait fait semblant de frapper au nom de Jésus!!!](#)

Alors nos ennemis mondialistes vont s'en donner à coeur joie pour espionner leurs seuls ennemis, les Résistants à la Macronie et au mondialisme et les traîner en justice pour des conversations privées ou la visite de sites interdits comme celui de RT France via un vpn ! Il suffira juste d'accuser... pour que tous les réseaux patriotes soient sous l'oeil de Moscou en permanence.

**Et c'est cette immonde saloperie que les députés RN, main dans la main avec les députés macronistes ont votée. Vomir...**

*L'Assemblée nationale a approuvé ce mercredi une disposition clé du projet de loi justice porté par Éric Dupond-Moretti. Elle doit permettre d'activer à distance des téléphones portables et objets connectés pour des personnes visées par certaines enquêtes précises.*

*La gauche est vent debout, la majorité, LR et le RN ont voté pour.*

*Les députés ont donné leur feu vert ce mercredi à une disposition sensible du projet de loi justice d'Éric Dupond-Moretti : **la possibilité d'activer à distance des téléphones portables pour écouter et filmer à leur insu des personnes visées dans certaines enquêtes.** « Pente très dangereuse » ou « adaptation technologique » ? Une majorité de l'Assemblée a en tout cas approuvé l'article qui porte cette mesure, par 80 voix contre 24. Les députés du camp présidentiel, de LR et du RN ont voté pour. Ceux de la Nupes ont voté contre, comme le président [du groupe Liot](#), Bertrand Pancher.*

# **L'activation à distance possible dans deux cas**

L'article permet l'activation à distance de téléphones portables, ordinateurs et autres objets connectés dans deux cas distincts. Le premier dispositif autorise la géolocalisation **pour suivre en temps réel les déplacements de personnes visées dans le cadre d'une enquête pour crime ou délit puni d'au moins cinq ans d'emprisonnement**. Le Sénat voulait circonscrire cette mesure aux crimes et délits passibles de 10 ans d'emprisonnement, mais l'Assemblée est revenue à la version du gouvernement.

Le second volet permet de capter à distance son et image de **personnes visées cette fois dans des affaires de terrorisme ainsi que de délinquance et criminalité organisées**. La captation concerne seulement « des dizaines d'affaires par an », insiste [Éric Dupond-Moretti](#).

## **La gauche vent debout, la majorité vante des « garanties »**

La gauche est vent debout contre ces dispositions « d'intrusion dans la vie privée », la France insoumise évoquant une « dérive autoritaire » et rappelant les critiques d'avocats ou d'ONG. Un amendement de la députée du camp présidentiel Naïma Moutchou (Horizons) précise que la captation doit être mise en place « lorsque la nature et la gravité des faits le justifient » et « pour une durée strictement proportionnée » à l'objectif.

Le camp présidentiel souligne les « garanties » apportées. La captation serait réservée aux affaires les « plus graves » et autorisée 15 jours renouvelables une fois par le juge des libertés et de la détention, et deux mois renouvelables par un

*juge d'instruction jusqu'à une durée maximale de six mois. Éric Dupond-Moretti la compare à la « vieille technique » de micros ou de caméras posés chez des suspects.*

*Autre argument : le déclenchement à distance d'appareils connectés est déjà utilisé par « les services de renseignement », sans l'autorisation du juge, qui sera ici indispensable. Quant à la géolocalisation, elle « existe déjà » avec des balises et le bornage de téléphones, pour des crimes et délits punis d'au moins trois ans d'emprisonnement, martèle le ministre.*

<https://www.tflinfo.fr/politique/l-assemblee-nationale-approuve-l-activation-a-distance-des-telephones-portables-pour-certaines-enquetes-2262705.html>